

# Etapes Vendre et Louer

1. Vous informez la Safer de votre projet de vente ou de location

2. Vous rencontrez un conseiller qui visite et évalue votre bien

3. Vous vous engagez librement à vendre ou louer votre bien à la Safer

Vous convenez avec la Safer des conditions (délais, prix, modalités de paiements)

4. la Safer recherche des candidats

5. La Safer publie un appel à candidature (délai légal de 15 jours)

Publication dans les journaux locaux, sur son site internet + affichage en mairie

6. La Safer examine les candidatures

Les projets sont étudiés en Comités techniques, Validation par le Conseil d'Administration et par les Commissaires du gouvernement (Agriculture et Finances)

5. La Safer prend contact avec votre notaire

Préparation du projet d'acte de vente ou de location